

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 21 MARS 2024**

Délibération n°

2024013

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	5
Nombre de votants	:	21

Vote : 21
Pour : 21 (dont 5 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240321-2024013-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10).

Absents excusés : Mme Valérie RECART (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Absent(s) : Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°3.3 : Vote du budget primitif
pour l'exercice 2024
Budget annexe de la cantine scolaire**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement, pour le budget annexe de la cantine scolaire.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif du budget annexe de la cantine scolaire par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	317 284.00	317 284.00
Investissement	0.00	0.00

Section de Fonctionnement :▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	153 560.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 012	163 720.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap.65	4.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 013	281.79	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 70	242 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 74	2 000.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 75	73 002.21	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

Fait à Bassussarry le 21 mars 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

